

Aux Professionnels Santé de St Bonnet de Mure

St Bonnet de Mure, mars 2022,

Objet : En réponse au tract “Maison de Santé pluridisciplinaire de St Bonnet de Mure” diffusé en février 2022

Mesdames, Messieurs,

De nombreux murois ont reçu dans leur boîte aux lettres un tract « Maison de Santé pluridisciplinaire », pointant Au-Delà des Mure (A2DM) comme le seul et unique responsable des difficultés à mener un projet de Maison de Santé à St Bonnet de Mure.

Après un rappel de l’historique des faits, A2DM apporte ses réponses au tract distribué.

Historique des faits

2017 : lancement du projet MSP par des professionnels santé locaux.

Le Maire communique régulièrement sur la réalisation d’une MSP située au 60 - 62 avenue Charles de Gaulle, sur une parcelle privée. Le projet est privé. Les professionnels santé veulent acquérir leurs locaux pour exercer leur activité. La commune joue uniquement un rôle de ‘facilitateur’.

Mars 2020 : élections municipales

Le groupe A2DM (6 élus), minoritaire, entre au Conseil Municipal.

25 mars 2021 : Conseil Municipal

La délibération no 4 portant sur le Budget principal 2021 mentionne au niveau de la section investissement, un budget études autres Grands Projets : Aménagement du Centre-ville, Espace Loisirs intergénérationnel, **Maison de Santé pluridisciplinaire**, Déviation Nord de la commune... de 160 000€.

20 mai 2021 : Conseil Municipal

A2DM soumet une Question Diverse sur la MSP :

“Il est souhaité connaître la nature exacte du projet, le montage juridique et financier, le rôle des différents acteurs, le site pressenti, ainsi que la nature de la commission qui évoquera ce sujet”

La réponse du Maire :

*“Je vous avais indiqué lors du dernier conseil municipal du 25 mars 2021 que le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire est un projet privé. Des professionnels de santé se sont réunis et ont pour objectif de travailler ensemble, et ainsi offrir aux murois une meilleure offre de soins. Il est rappelé que des professionnels de santé sont partis à la retraite ces dernières années, et qu’il devient difficile de mobiliser ces professionnels. **Comme tout projet privé, le financement est privé.** La Municipalité suit de près ce projet, et se définit comme « facilitateur » (mise en relation avec des opérateurs, transmission de contacts pour des recherches de subvention,). Un premier projet situé 60-62 avenue Charles de Gaulle n’a pu aboutir faute d’accord financier entre les parties. Un autre projet est en gestation sur un éventuel immeuble entre les 38 et 32 avenue Charles de Gaulle. La ville est en attente de réponse des services de France Domaine”*

8 juillet 2021 : Conseil Municipal

Le 2 juillet 2021, les élus A2DM prennent connaissance d'une délibération (voir annexe 1) portant sur la cession de deux parcelles communales (1200 m²) pour un montant de 902 700€ pour un bien estimé par France Domaine à 1 285 000€ (soit un rabais de 382 300€).

Le 6 juillet 2021, A2DM demande le report de la délibération (voir courrier en annexe 2)

Le 8 juillet 2021, la délibération est maintenue et soumise au vote. A2DM vote contre. (voir annexe 3).

9 août 2021 : Décision d'exercer un recours en annulation

Après consultation d'un avocat conseil, A2DM décide d'exercer un recours en annulation de la délibération 'cession de parcelles' à -30% de la valeur estimée par France Domaine.

Le recours doit être déposé dans les deux mois qui suivent le conseil municipal du 8 juillet 2021, soit au plus tard le 8 septembre 2021.

6 septembre 2021 : Dépôt requête auprès du Tribunal Administratif

L'avocat conseil d'A2DM dépose une requête en annulation auprès du Tribunal administratif.

Le recours est porté, financé par les élus A2DM, accompagnés de quelques murois.

A2DM ne communique pas sur les considérations motivant le recours, tant que la procédure est en cours.

29 septembre 2021 : Rencontre des porteurs projet MSP

À la demande des porteurs du projet MSP, A2DM rencontre Fabrice BODET, infirmier, le président de la SISA, porteur du projet, Prénom THUAUD, médecin à St Bonnet, Aurélie GEORGES diététicienne exerçant à St Bonnet, Emmanuelle PRUNIER HUBICHE, kiné, exerçant à St Laurent

A2DM explique les motivations ayant conduit au dépôt d'un recours.

Les réponses d'A2DM au tract

A2DM est surpris de certains contenus qui ressemblent à une volonté de discréditer notre groupe municipal.

Il nous semble que les rédacteurs se trompent de cible :

1- Nous sommes et avons toujours été favorables à un projet maison de santé.

2- Les rédacteurs disent n'avoir jamais rencontré d'élus d'opposition pour partager un avis sur le projet.

Dans un souci de compréhension et de dialogue, nous avons reçu dans notre permanence 4 représentants parmi les fondateurs de la SISA souhaitant investir à titre privé dans cette opération immobilière en date du 29 septembre 2021, malheureusement après le conseil municipal dans lequel nous avons appris le projet.

3- Nous estimons que la responsabilité d'un conseiller municipal, (de la majorité ou de l'opposition) est d'étudier des demandes ou des projets avec des informations éclairées et objectives concernant la vie et l'avenir de la commune et ensuite voter pour exprimer son accord ou son désaccord.

Notre demande en séance était de reporter le vote à un conseil ultérieur pour que nous puissions collectivement étudier les tenants et aboutissants, mais aussi évoquer des solutions alternatives, de formes et de sites d'implantation.

Les propositions citées dans ce tract n'ont jamais été exposées dans le détail aux conseillers municipaux (durée d'engagement, subvention de l'État, potentialité de nouveaux professionnels...).

Si elles ont été débattues avec Mr le Maire, celui-ci n'a jamais accepté de les exposer avant le conseil.

Nous n'avions donc que la solution de voter contre par manque de transparence. La fonction de conseiller municipal étant bénévole, c'est sur nos deniers personnels que nous avons rémunéré un avocat pour déposer un recours devant le tribunal sur ce vice de forme de la délibération pour manque d'information objective.

Plusieurs options sont possibles pour la création d'une MSP

La mairie peut rester propriétaire des murs et louer, après aménagement, à tarifs préférentiels à de nouveaux professionnels ne souhaitant pas, ou ne pouvant pas, investir dans le foncier.

L'autre formule que les rédacteurs semblent privilégier, est de monter une opération immobilière à titre privé, sur la base d'une importante moins-value sur les biens communaux, mais sans que soient détaillés le promoteur, les éléments du projet (subventions) les éléments de l'extension ou de la révision des surfaces ni qu'il soit fait mention de l'aide éventuelle apportée à l'installation de nouveaux professionnels en contrepartie de l'aide municipale sur l'acquisition..

Devant le refus de Mr le maire, de répondre aux questions posées, nous n'avions aucune visibilité sur le pourquoi de la réduction de 382 300 € au prix de vente des propriétés communales.

Il nous semble que nous avons respecté notre fonction d'élus sans esprit partisan et surtout en aucune façon poussé par un « calcul politique » ce que ce tract laisse entendre.

Nous sommes à la disposition de tous pour concourir, en préservant au mieux les intérêts de tous, à l'aboutissement d'un projet de MSP nécessaire à la commune à votre disposition pour vous rencontrer et concourir avec vous à un projet de MSP nécessaire à la commune.

Nous ne cherchons pas la polémique, mais sommes totalement impliqués dans la défense des intérêts communaux et des citoyens.

Recevez Madame, Monsieur, nos salutations dévouées.

Pour Au-Delà des Mure

Thierry DUBUIS

